



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 116 • Mars 2017

Mot du président

En ce début d'année 2017,

Je souhaite à chaque travailleur, que l'année 2017 vous apporte santé et bonheur. Changeons ensemble notre avenir, vous détenez la solution.

Pour ma part, l'année 2016 fut une année bien remplie : la faillite de Pro Est Sécurité, l'arrivée des pompiers de L'usine Arvida et Laterriere (Saguenay) et l'usine Grande Baie a joint les deux autres en fin d'année 2016. On compte également l'arrivée des pompiers du contrat de la centrale nucléaire à Bécancour, ceux-ci maintenant chez Garda depuis le premier janvier. Nous sommes en attente de leur accréditation au moment d'écrire ces lignes. Au printemps 2016, le service de recrutement de la section local 8922 a mené une importante campagne pour syndiquer les 800 travailleurs de Neptune sécurité. Nous avons tenu plus de 200 réunions dans les diverses régions du Québec, les assemblées générales, le conseil syndical, le comité de grief ainsi que plusieurs formations en plus d'obtenir une entente de principe en fin d'année 2016 pour les agents de contrôle à l'aéroport de Québec.

En fin d'année 2016, Lucie Rochon nous annonce son départ. Je suis maintenant en remplacement officiel au poste de président. Soyez tous assurés que je maintiendrai le travail mis en place depuis 4 ans par Lucie et moi comme vice-président. Nous serons toujours aussi présent dans chacune des vos régions afin de maintenir vos droit et d'assurer votre respect au quotidien. La solution passe par le grief; n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos 7 délégués de grief, ceux-ci effectuent un travail extraordinaire.

Je tiens a féliciter Geanina Oancea pour son excellent travail. Geanina a accepté le poste de vice-présidente de façon officielle. Je suis certain qu'elle saura relever les défis haut la main. Nous travaillerons de concert afin de maintenir un niveau de service maximum.

En ce début d'année 2017, nous sommes à faire une tournée complète des 35 villes pour la présentation du cahier de demande sur la convention collective. Plusieurs gros dossiers sont présentement en travail. Nous nous attaquerons entre autres aux employeurs négligents envers votre porte-monnaie, de l'action syndicale sera au rendez-vous. Nous espérons que vous le serez également. Votre participation aux actions syndicales fait la différence quant au respect que vous obtiendrez ou non. **Soyez présent en grand nombre aux rencontres de votre syndicat.**

*C'est le début du combat;
que le premier round débute!*

Votre président, Patrick Pellerin



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES À VENIR

MONTRÉAL

6 mars 2017 : 19h00
7 mars 2017 : 9h00

Auberge Royal Versailles
7200, rue Sherbrooke Est
Montréal QC H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

SAGUENAY

8 mars 2017 : 19h00
9 mars 2017 : 9h00

Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Saguenay QC G7H 3A4
(Salle Bordeaux)

QUÉBEC

9 mars 2017 : 19h00
10 mars 2017 : 9h00

Immeuble FTQ
5000, Boul. des Gradins, Suite 300
Québec QC G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

<http://uasq8922.org> • journal8922@uasq8922.org

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Congé férié chômé

Avant le 1^{er} décembre de chaque année, les salariés informent l'employeur en apposant leur nom sur un avis affiché à cet effet ou autrement de leur désir de chômer le jour de Noël ou le jour de l'An. Il faut se rappeler aussi qu'avant le 1^{er} juin de chaque année il faut informer l'employeur de la même façon de leur désir de chômer le jour de la Confédération ou le jour de la Fête du travail.

De même, avant le 1^{er} mars de chaque année, ils doivent informer l'employeur de leur désir de chômer le Vendredi saint ou le lundi qui précède le 25 mai, connu comme la Fête des patriotes.

Dans chaque cas, l'employeur accorde le congé choisi en tenant compte de l'ancienneté de site et en informe les salariés avant le 7 décembre, le 7 juin ou avant le 7 mars, selon le cas.

Si un trop grand nombre de salariés désirent chômer l'un de ces jours, l'employeur assigne les salariés à temps partiel et, dans l'ordre inverse de leur ancienneté, les salariés permanents capables de remplir les postes qui doivent l'être. Ces salariés seront rémunérés aux taux prévu ; soit leur salaire de l'heure plus un vingtième du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, incluant les primes mais sans tenir compte des heures supplémentaires.

Le mot d'un membre

Bonjour, je suis dans le domaine de la sécurité depuis peu (11 mois) et je vous contacte pour vous signaler combien j'apprécie l'ENTRE 2 RONDES qui me permet de suivre un peu le secteur de la sécurité privée au Québec. Ma collection remonte au no. 110 et je suis content de recevoir chaque édition. Continuez votre bon travail...

Jacques Breton

LE COIN DU RECRUTEMENT

Bonjour chers membres,

Si vous connaissez des agents qui travaillent comme agents de sécurité pour des agences non syndiquées, par exemple. : Trimax, Francheville et qui veulent avoir de bonnes conditions de travail, appelez nous :

Guy Coulombe : 1-514-702-8922

Nicole Paradis : 1-514-978-8922

PRENEZ NOTE QUE NOS RECRUTEURS SONT EN CAMPAGNES POUR LES SIGNALEURS ROUTIERS.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du comité de grief
- 9) Rapport du comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du président (intérim)
- 12) Varia
- 13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

TRÈS IMPORTANT... ON NE LE DIRA JAMAIS ASSEZ !

N'oubliez pas que pour toute situation que vous désirez contester, vous avez un délai de **25 JOURS** pour contester par voie de grief. Ce sont vos droits, alors ne prenez pas la chance de laisser traîner et d'attendre qu'il soit trop tard.



La seule exception est pour un grief d'harcèlement qui est de 90 jours.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) **Appelez-nous** pour obtenir une soumission ! **Comparez et économisez ! 1-888-522-2661**

Un dernier mot de la présidente

Chers consœurs, confrères, collègues et ami(e)s, c'est avec le cœur lourd que je vous annonce mon départ en tant que présidente du local 8922. Ma retraite précipitée est malheureusement due à des problèmes de santé.

Depuis les 15 dernières années, j'ai eu la chance de vous représenter et défendre vos droits, tant au niveau du respect de votre convention collective qu'au niveau de la santé et sécurité.

Mon aventure syndicale a débuté à l'an 2000, en tant que déléguée syndicale sur mon contrat de travail, pour ensuite se poursuivre dans différents postes tels que : secrétaire archiviste, responsable des dossiers CSST, plaideuse à la Commission des Lésions Professionnelles (CLP), membre des différents comités de santé et sécurité et plusieurs autres. Puis, en 2012 et 2015, vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant à deux reprises en tant que présidente.

C'est avec l'aide d'une solide équipe

d'officiers syndicaux, de délégué(e)s de griefs, d'enquête, de site, régionaux, sociaux et de tous ceux et celles qui siègent ou qui ont siégés sur le comité du journal, de santé et sécurité, sur la condition féminine, des jeunes, ainsi que les nombreux autres comités, que nous avons grandement avancés. Nous avons réussi à changer l'image de notre section locale et avons offert un meilleur service en étant plus près des agent(e)s. Tout n'est peut-être pas parfait, mais, si on regarde 15 ans en arrière, on peut dire qu'une vague de changement est passée sur le 8922.

En 15 ans, j'ai parcouru des milliers de kilomètres à travers le Québec et serré des milliers de mains. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous rencontrer lors des différentes réunions syndicales pour vous renseigner et écouter vos demandes et points de vue.

La vie syndicale va certainement me manquer. On n'occupe pas un poste syndical pour le titre, mais plutôt par passion.



Lucie Rochon
Présidente

En quittant mon poste, c'est Patrick Pellerin, actuellement vice-président pour le volet convention collective, qui occupera le poste de président par intérim, tel que prévu aux statuts internationaux des Métallos. Patrick occupe déjà le poste depuis mon arrêt de travail et il a toujours eu mon entière confiance.

En terminant, je vous dis merci pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces 15 belles années syndicales.

Choix des vacances

voyez ce que la convention dit à ce sujet

Voir l'article de la convention collective article 14,05 a)

Les salariés choisiront la date de leurs congés annuels par ordre d'ancienneté. Ils feront connaître leur préférence à l'employeur entre le 1^{er} mars et le 15 mars. L'employeur, pour éviter d'être à court de salariés qualifiés, se réserve le droit de déterminer le nombre de salariés pouvant laisser en même temps par site ainsi que le nombre de salariés d'une même fonction. Pour le choix des congés annuels, les salariés couverts par la présente convention collective sur chaque site. L'employeur convient d'accorder les congés annuels en se basant sur un ratio de 20% minimum pour accorder aux salariés leur choix de congés annuels.

Un salarié a le droit de connaître la date de son congé annuel au moins 4 semaines à l'avance, au plus tard le 30 avril.



Le mot du permanent

Mais au fait, à quoi sert le syndicat ?

Alors, si vous êtes déjà posé la question, voici quelques points qui vous permettront d'avoir des bonnes réponses :

Être syndiqué :

- c'est un droit reconnu aux salariés par les lois du travail ;
 - c'est d'être mieux rémunéré ;
 - c'est d'avoir une meilleure sécurité d'emploi ;
 - c'est d'avoir des milieux de travail plus sécuritaires ;
 - c'est d'avoir l'opportunité de prendre une part active à la défense de ses droits au sein du syndicat ;
 - c'est le droit de s'impliquer à la vie de son syndicat ;
 - c'est de revendiquer et d'exprimer collectivement le besoin de progresser ;
- c'est aussi le droit pour chacun de donner son avis dans le but de faire avancer les luttes pour avoir de meilleures conditions de travail ;
 - c'est de résister aux pressions patronales. (Mais pour cela vous devez être nombreux pour créer un rapport de force puissant face à la politique d'un patronat qui s'efforce de vous faire passer en dernier, après leurs poches et les caprices de leurs clients d'abord.)
 - L'adhésion au syndicat est une des solutions pour faire avancer les choses.
 - En étant syndiqué, vous pouvez vous renseigner sur vos droits et partager vos avis.

Croyez-vous que votre syndicat est l'affaire des autres ?

Détrompez-vous ! Pour bénéficier de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions salariales, tous les membres d'un syndicat doivent connaître les différents enjeux afin de



Stéphane Néron
Permanent
Syndicat des Métallos

collaborer ensemble pour créer un rapport de force.

Dans une année de négociation de convention collective c'est encore plus vrai: cela devient alors l'affaire de vous, de moi, de vos collègues, de vos représentants syndicaux. Bref, elle devient l'affaire de tous!

Changement d'adresse

N'oubliez pas d'aviser votre section locale 8922 Métallos de tout changement d'adresse et vos coordonnées personnelles car la partie patronale ne transmet pas cette information. Vous pouvez facilement communiquer avec nos bureaux en utilisant si nécessaire les numéros sans frais qui apparaissent à la dernière page de ce journal.

Nom : _____

Prénom : _____

No. assurance sociale : _____

Date de naissance : _____

Sexe : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à :

UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7

Le mot de la vice-présidente

Chère confrères et consœurs,

Malgré le fait que ça fait plusieurs années que je travaille pour vous, c'est la première moi que je vous écris via le journal. Ainsi, c'est la première fois que je m'adresse à vous tous, espérant que mon message sera "entendu".

Suite à mes dernières visites de vos régions, je tiens à vous dire une chose : sachez que vos voix sont entendues!! Sachez que vos voix comptent plus que vous pensez et sachez que, en quelque part, on adresse vos besoins malgré le fait que tous ne les entendent pas. Sachez aussi que le pouvoir du changement est dans vos propres mains. Votre exécutif ne peut rien faire sans vous, notre pouvoir dépend toujours de vous et de votre participation. Et malgré tout ce que vous entendez de la part de vos employeurs, votre section locale est la plus grosse en Amérique du Nord! N'ayez pas peur de dénoncer vos employeurs, de faire valoir vos droits, de vouloir et croire que l'impossible est possible. Tout changement prend de la persévérance, de la motivation, du temps et de la patience.

Votre section locale a été touché énormément en 2016 par de nombreuses maladies/départs et cela a causé beaucoup de retard dans les traitements des griefs. De mon côté, j'en fais partie. Le poste que j'occupe présentement et à cause justement de la maladie de Madame Rochon. Croyez-moi, je préférerais qu'elle soit avec nous. Beaucoup plus qu'un titre qui s'est attaché à mon

nom car un titre ne veut rien dire et l'impact qu'on peut avoir dans la vie des gens est plus important que la fonction.

L'année 2016 s'est quand même terminée sur une bonne note avec 7 délégués de grief qui sont maintenant à votre service.

De mon côté, il me reste un an dans le poste que j'occupe présentement. Et soyez assurés que je vais faire tout ce que je peux afin de vous aide et de changer vos conditions de travail. Je vais continuer de visiter vos régions et vos villes en espérant de vous connaître davantage et de vous voir participer.

Syndicalement vôtre !



Geanina Oancea
Vice-présidente

Qui sont vos délégués régionaux du Syndicat des Métallos, section locale 8922 et où sont-ils ?

Bas St-Laurent – Gaspésie : Daniel Desjardins 418-509-3939

Côte Nord : Michèle Verreault 418-293-7226

Laurentides – Lanaudière : Johanne Bourcier 450-758-5729

Mauricie – Centre du Québec et Sherbrooke : Christian Fontaine 819-266-8922

Québec : Patrick Ducharme 418-454-6267

Saguenay – Lac St Jean : Alain Tremblay 418-944-8922

Vos délégué(e)s régionaux sont là pour vous aider : n'hésitez pas une seconde à les appeler ! S'ils ne peuvent répondre, quelque soit la raison, laissez-leur un message et ils vous retourneront votre appel, soyez en assurés !

2020 • 2020 • 2020 • 2020 • CHANTAL CUSTEAU

CHANTAL CUSTEAU



Mme Chantal Custeau (1978-2016) à Montréal, le 4 décembre 2016, à l'âge de 38 ans est décédée Mme Chantal Custeau. Elle était épouse de M. Alexandre Mailhot, demeurant à Ste-Catherine-de-Halley. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Aïssa et Lælycia, ainsi que ses frères et sa sœur, neveux, nièces, cousins, cousines autres parents et amis. La famille sera présente à l'église à compter de 14h afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Les funérailles auront lieu, le 12 décembre 2016 à 15 h en l'église Ste-Catherine-de-Halley.

IN MEMORIAM

NOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
André MonPlaisir	37 ans	08-12-2016	Securitas
Nicolae Petruciano			CCC
Luc Gagnon	65 ans	11-11-2016	Gardaworld
Michel Lacoursière	57 ans	22-09-2016	CCC
Jean Pascal Leblanc	43 ans	07-01-2017	CCC
Maryse Hould	53 ans	01-10-2016	Gardaworld
Gilles Caron	64 ans	01-11-2016	G4S
Chantal Custeau	38 ans	04-12-2016	Securitas

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux ami(e)s des familles éprouvées.

Assurances collectives

Bonjour à tous, depuis plusieurs mois, nous remarquons que de plus en plus d'agents ne remplissent pas correctement leurs formulaires d'assurances. Ceci occasionne des manipulations et des recherches inutiles quand vient le temps de valider vos demandes.

Voici donc quelques petits conseils :

CONSEILS POUR ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DE VOS DEMANDES

DEMANDE DE RÈGLEMENT - FRAIS MÉDICAUX

1. Brochez toujours vos reçus originaux à l'arrière du formulaire, (pas sur le dessus car cela nous empêche de voir l'entête du formulaire);

N'oubliez pas que seuls les reçus originaux sont acceptés (pas de duplicata, pas de coupons-caisse ni de photocopies).

2. Assurez-vous de bien remplir votre formulaire (voir pièces jointes)

Plusieurs assurés «oublient» d'inscrire leur nom ou leur date de naissance ou leur adresse et ne font que signer leur formulaire. Nous devons donc faire des recherches inutiles pour connaître l'identité du demandeur;

De plus, **une (1) seule feuille est nécessaire pour tous** les membres de la famille.

En effet, **dans la section «Frais médicaux», vous n'avez pas besoin d'énumérer chaque médicament ou chaque facture** et ainsi devoir prendre plusieurs feuilles.

Vous devez seulement inscrire le prénom et la date de naissance de la 1^{ère} personne sur la 1^{ère} ligne et y mentionner **le montant total de ses dépenses** au bout de la ligne. Faites de même avec la 2^{ème} personne et ainsi de suite. **Pour terminer, inscrivez le montant total de toute la famille sur la dernière ligne.**

3. N'envoyez pas vos demandes de remboursement directement à l'Industrielle Alliance

Étant donné que c'est votre Syndicat qui gère votre contrat d'assurance, c'est nous qui devons faire les vérifications nécessaires pour autoriser ou non votre

remboursement. **Vous devez donc toujours nous faire parvenir vos demandes à l'adresse qui est inscrite dans le haut du formulaire.**

FORMULAIRE - INSCRIPTION DES PERSONNES À CHARGE

Pour être considéré(e) comme une personne à charge, votre conjoint(e) doit posséder une carte d'assurance-maladie du Québec et doit demeurer à la même adresse que vous depuis au moins 1 an. **Vous devez inscrire la date du début de la vie commune** (voir exemple).

Si vous devez faire des changements relatifs à vos personnes à charge, assurez-vous de **réinscrire sur votre feuille toutes les personnes qui doivent demeurer assurées** (ex : votre conjoint (e) et les autres enfants s'il y a lieu ...) (pas seulement ajouter le nom de votre nouveau bébé car sinon nous allons enlever les autres).

En cas de doute sur la façon de remplir ces formulaires, veuillez vous informer au département des assurances.

Santé et sécurité au travail

Cher confrère, consœur,

Si une blessure survient par le fait ou à l'occasion du travail, c'est un accident de travail !

Depuis quelque temps je constate que certains employeurs avisent leurs travailleurs après un accident de travail qu'ils devraient faire leurs réclamations à l'assurance groupe en prétextant que ce n'est pas un accident de travail !

Certains vont même jusqu'à ne pas faire parvenir le formulaire de la CSST prévu à cet effet.

De plus, votre employeur doit vous aider à compléter votre formulaire de réclamation du travailleur : la Loi est claire à ce sujet.

Si votre employeur ne vous aide pas à compléter le formulaire, vous pouvez déposer une plainte.

Néanmoins, les seules entités à pouvoir décider si vous être admissible, c'est la CSST ou le TAT.

Je ne peux passer sous silence une histoire qui m'a été raconté par un membre;

Un travailleur qui, dans l'exercice de ses fonctions, est demandé de ramasser les seringues souillées sans EPI (équipement de protection individuelle), il se pique avec une seringue. Il en fait part à son employeur et celui-ci lui dit que ce n'est pas grave, de ne pas s'en occuper ! Heureusement

que le travailleur a eu la rapidité d'esprit de se présenter dans un centre hospitalier le plus rapidement possible !

Ouf! pas fort de la part de cet employeur !

Lors d'une contamination par le sang, la rapidité de la prise en charge permettra au médecin de débiter, s'il y a des facteurs de risque de transmission, une prophylaxie antirétrovirale contre le VIH. L'efficacité de la prophylaxie antirétrovirale est inconnue lorsqu'on la débute **plus de 24 à 36 heures après l'exposition.**

De plus, parmi les vaccins administrés, il y aura des traitements contre l'hépatite A et B : il faudra alors s'assurer de compléter la série de vaccins dans les prochains mois.

De plus, une série de tests sanguins seront administrés après 6 mois pour évaluer si une contamination a eu lieu.

Donc, pour une contamination qui n'est supposément pas grave, des traitements et suivis qui durent 6 mois et un risque d'avoir le sida ou une hépatite, pour ma part je considère que c'est sérieux...et vous ?

Guy Doré

Vice-Président Québec

Métallos local 8922

Responsable santé sécurité au travail

Adresse courriel; gdore@uasq8922.org

Cellulaire; 418-576-2778

Télécopieur; 418-622-8044

SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

Le Fonds de solidarité FTQ... ça vaut tellement la peine et c'est **FACILE** d'économiser !

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$

 **FONDS**
de solidarité FTQ

* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.



Bur. Montréal
1.800.361.2914
514 919-8922
Patrick Pellerin



Bur. Montréal
1.800.361.2914
514 242-3385
Geanina Oancea



Bur. Gatineau
819.772.4246
Anne Charlebois



INFORMATIONS À RETENIR

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Marc Lacasse
Poste 249
Cell. : 514 707-8922
mlacasse@uasq8922.org



Patrick Ducharme
Poste 238
Cell. : 418 454-6267
pducharme@uasq8922.org



Anne Charlebois
Poste 229
Cell. : 819 664-9198
Télé. : 819 772-9456
acharlebois@uasq8922.org



Nancy Larche
Poste 236
Cell. : 514 709-8922
Télé. : 514 522-5220
nlarche@uasq8922.org



Corina Jumuga
Poste 225
Cell. : 514 984-8922
Télé. : 514 522-5220
cjumuga@uasq8922.org



Luc Boisvert
Poste 228
Cell. : 819 244-6989
lboisvert@uasq8922.org



Vincent Boily
Poste 235
Cell. : 514 771-8922
vboily@uasq8922.org



Nathalie Carboneau
Poste 242
Cell. : 514 951-8922
ncarboneau@uasq8922.org



Tifany Néron
Poste 240
Cell. : 514 972-8922
Télé. : 514 522-5220
tneron@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bas Saint-Laurent • Gaspésie
Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org



Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 450 758-7226
mverreault@uasq8922.org



Laurentides • Lanaudière
Johanne Bourcier
Cell. : 450 758-7229
jbourcier@uasq8922.org



**Mauricie • Centre-du-Québec
Sherbrooke**
Christian Fontaine
Cell. : 819 266-8922
cfontaine@uasq8922.org



Québec
Patrick Ducharme
Cell. : 418 454-6267
pducharme@uasq8922.org



Saguenay • Lac St-Jean
Alain Tremblay
Cell. : 418 944-8922
atremblay@uasq8922.org



REPRÉSENTANT SST

Province de Québec
Guy Doré
Vp de Québec
418 622-8044, p. 322
1 800 361-2914
Cell. : 418 576-2778
Télé. : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Côte-Nord
Lise Bourque
418 293-7387



Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907



Saguenay • Lac St-Jean
Jean-François Côté
Cell. : 418 812-0771



Bas Saint-Laurent • Gaspésie
Denis Joncas
Cell. : 418 714-2622



RECRUTEMENT

Guy Coulombe
Cell. : 514 702-8922
gcoulombe@uasq8922.org



Nicole Paradis
Cell. : 514-978-8922
nparadis@uasq8922.org



HEURES D'OUVERTURE

Bureaux de Montréal

Lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 30

Bureaux de Québec (NOUVEAU)

Lundi, mardi et vendredi de
7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Bureau de Gatineau

Lundi et mardi de 8 h 00 à 12 h 00
Mercredi et jeudi de 13 h 00 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 00 à 15 h 00

ENTRE 2 RONDES

est publié par le comité d'information et est expédié à tous les agents et agents de sécurité syndiqué(e)s.



Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 116, mars 2017
Cette publication est réalisée par le
COMITÉ DU JOURNAL DE LA SECTION
LOCALE 8922

Membres :

Guy Doré, Patrick Ducharme,
Patrick Pellerin, Geanina Dancea.

4115, Ontario Est, bureau 310
Montréal (Québec) H1V 1J7

Poste-Publication no 41020006

Note : Lorsqu'utilisé dans le texte, le masculin comprend aussi le féminin, s'il y a lieu.

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922
1 800 361-2914
Télé. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7

Info Assurances (Montréal)

Tél. : 514 523-2060
1 800-361-2914
Télé. : 514 940-1219
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 00

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044
1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Grands
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246
1 866 894-9160
Télé. : 819 772-9456
Courriel : acharlebois@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.302
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1

DATE LIMITE

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal avant le 12 MAI 2017. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org

Visitez notre site web! www.uasq8922.org Plusieurs nouveautés sont à venir!